

**Réunion du Comité Syndical
Le 30 septembre 2026**

Mise à jour du règlement budgétaire et financier RBF

Le Comité Syndical du SITTOM-MI s'est réuni à son siège administratif à Pontivy, le mercredi 30 septembre 2026, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VIDELO.

Etaient présents : (T : Titulaires ; S : Suppléants)

PLOERMEL COMMUNAUTE : David BOULVAIS (T), Jean-Pierre LATOUR (T), Daniel LERUYET (T), Kristyna ROGER (T) et Daniel MANENC (T).

PONTIVY COMMUNAUTE : Jean-Jacques VIDELO (T), Michel CABEL (T), Jean-Jacques MERCEUR (T), Daniel AUDO (T), Bernard LE BRETON (T), Olivier GUEGAN (T) et Laurent TELLIER (T).

ROI MORVAN COMMUNAUTE : Sébastien WACRENIER (T), Paul COZIC (T) et Daniel SKOCZ (T).

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Henri LE CORF (T), Jean-Marc ONNO (T), Pierre BOUEDO (T), Yoann HEMON (T) et Rolan LORIC (T).

BAUD COMMUNAUTE : Yolande KERVARREC (T), Philippe ROBINO (T) et Claude ANNIC (T).

OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE : Didier HURTEBIZE (T), Didier THEBAUD (T), Gaël MONNIER (T) et Loïc BALAC (T).

Ont donné pouvoir :

PLOERMEL COMMUNAUTE : Kévin ARGENTIN (T) à David BOULVAIS (T)

Nombre de membres en exercice : 38 - Présents : 27

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc ONNO est désigné secrétaire de séance.

Délibération

Mise à jour du règlement budgétaire et financier RBF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°06-2024 du 21 février 2024 du SITTOM-MI relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°19-2025 du 25 juin 2025 du SITTOM-MI relative à la mise à jour du règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité Syndical intervenu à l'occasion du nouveau mandat, il convient de procéder à la réadoption du règlement budgétaire et financier du SITTOM-MI,

Monsieur Le Président rappelle que ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget.

Ce document comporte quatre parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, à savoir :

- le cadre budgétaire
- l'exécution budgétaire
- la gestion pluriannuelle
- la gestion de l'inventaire/les provisions

Le règlement budgétaire et financier est amené à évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires. Ces mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de réadopter le Règlement Budgétaire et Financier en vigueur annexé à la présente délibération, afin de confirmer son application pour le présent mandat.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme*

Le Président

Jean-Jacques VIDELO

Délibération n°24-2026

